

Initiatives ministérielles

Je pense que tous conviendraient que si ce projet de loi devait être adopté aujourd'hui ou que nous soyons autrement en mesure d'apporter des modifications au projet de loi initial, cela ne ferait guère de différences pour le commun des mortels.

La façon normale de procéder à l'égard de ce projet de loi, c'est d'obtenir un consensus. J'ai entendu les arguments de part et d'autre sur la façon de procéder.

À ma connaissance, si nous décidions à l'unanimité de procéder de la façon que recommande le leader parlementaire du NDP, ou qu'il faille procéder ainsi, le gouvernement ne s'opposerait pas à ne pas proclamer le projet de loi avant l'adoption de tous les autres.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je n'ai aucun doute sur la sincérité du député qui vient de prendre la parole, quant à la question de la collaboration et des ententes entre les partis politiques.

Je pense cependant qu'on passe un peu à côté de la question en disant cela, parce qu'on a adopté quelque chose à l'étape du comité. En fait, il y a eu une erreur. Il n'est pas du ressort des députés à la Chambre de prendre la parole pour saisir la Chambre de cette erreur et obtenir une décision de la présidence sur la façon de la corriger.

Je suis sûr que le député d'en face se rend compte que les membres du comité ont probablement fait de leur mieux, étant donné les circonstances dans lesquelles ce projet de loi leur était présenté.

Je ne suis pas en train d'essayer de retarder le débat sur le projet de loi C-35, parce que je serai de toute façon le porte-parole de mon parti. Il y a un certain nombre de choses que je voudrais proposer, mais je veux que la présidence me fasse savoir si c'est acceptable ou non du point de vue de la procédure.

Ensuite, selon ce que sera la décision, je pourrai donner mon consentement et le consentement de mon parti. Si votre décision ne me donne pas raison, madame la Présidente, nous suivrons la procédure normale. Dans le cas contraire, nous pourrions nous entendre pour poursuivre le débat de fond sur le projet de loi C-35 à l'étape de la troisième lecture.

Je serais prêt à commencer le débat en troisième lecture pendant qu'on attendrait la décision de la présidence sur cette question.

M. Riis: Madame la Présidente, je trouve la proposition de mon collègue absolument excellente.

Je tiens à dire au nom de tous les députés néo-démocrates qu'il importe d'aller de l'avant avec ce projet de loi

non controversé quoique très important. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue.

Pour avoir lu le projet de loi et pour l'avoir examiné à fond, je ne trouve pas qu'il porte le moindre à controverse. Quelque chose m'a peut-être échappé, mais je ne suis pas de cet avis. Certaines parties sont manifestement critiques et importantes. Je n'y ai encore rien vu qui soit de nature à susciter la controverse.

Toutefois, là n'est pas la question. Je crois que mon collègue propose quelque chose de bien. Il y a moyen de tenir aujourd'hui le débat et de s'entendre entre partis pour le poursuivre en attendant votre décision.

J'estime que nous devrions entamer le débat. Si vous considérez que des problèmes méritent notre attention, je propose que nous les réglions tout de suite afin de compléter le débat avant la fin de la journée.

• (1430)

M. Dionne: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous venons d'entendre la proposition du leader parlementaire du NPD. J'éprouve encore de sérieuses réserves quant à la possibilité d'aller de l'avant avec ce projet de loi, alors que d'autres projets de loi en dépendent. Ceux-ci vont se trouver sanctionnés d'office.

Mme le vice-président: Je tiens à remercier tous les députés qui ont essayé d'aider la présidence à régler cette question extrêmement délicate.

Si je peux revenir sur le premier point soulevé par le député de Cap-Breton—Richmond—Est, je ne pense pas que je puisse retirer la partie III du projet de loi et soumettre ensuite le projet de loi à la Chambre. Cette proposition est certes irrecevable. Quoi qu'il en soit, j'ignore si je pourrais prendre une décision de ce genre à ce stade-ci.

Je suis tout à fait disposée, cependant, avec le consentement unanime de tous les députés, à faire adopter le projet de loi à l'étape du rapport et à entreprendre l'étape de la troisième lecture. Si on s'entend pour que le projet de loi ne soit pas soumis à un vote en troisième lecture aujourd'hui, je serai prête à terminer l'étape du rapport et à entreprendre l'étape de la troisième lecture. Par la suite, avec l'aide des services du greffier, nous pourrions essayer de régler le problème très évident que l'honorable leader parlementaire de l'opposition officielle a porté à l'attention de la Chambre et de la présidence.

M. Dingwall: Madame la Présidente, toujours dans l'esprit de coopération qui règne dans cette enceinte depuis que je siège ici, en tant que leader parlementaire de l'opposition officielle, je serais tout à fait disposé, à l'instar de mon collègue néo-démocrate, à souscrire à